Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_04-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 10 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 10 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE** : 18 décembre 2025 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025	***Le 16 décembre 2025*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *E. CARRERE, pvr à E. RINNERT, Ch. VAN KESTEREN, pvr à F. BIZIEN, N. BRENGARTH TOUSCH, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON (arrive à 20h15).* *P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absente et non représentée.* *T. STIENNE et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20251216.04 – Demandes de subventions 2026 au titre de la DETR et de la DSIL Redoute des Blancs-Sablons

Elue rapporteure : F. BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 9 décembre 2025

Le projet consiste en la réhabilitation du fort construit en 1846, pour le transformer en « Maison de Site – Maison du Littoral » accueillant le public.

Les visiteurs pourront ainsi découvrir un lieu patrimonial emblématique et vivant ; l'équipement permettra de proposer au public les commodités nécessaires pour accueillir dans les meilleures conditions, notamment sanitaires, les milliers de visiteurs qui fréquentent le site. Cela contribuera à la lutte nécessaire contre les pollutions apparues sur les plages du Pays d'Iroise.

Il s'agira d'y proposer, dans le cadre de ce qui deviendra une Maison de Site patrimoniale :

- Un espace de médiation environnementale et naturaliste mais aussi d'expositions culturelles, scientifiques, historiques ou patrimoniales ;
- Un espace d'animation culturelle,
- Des toilettes pour les milliers d'usagers du site (promeneurs, plagistes, adeptes des loisirs nautiques et de la glisse…) qui ne disposent aujourd'hui d'aucune commodité,
- On y trouvera aussi, un café – librairie, où les visiteurs du site pourront se restaurer, prendre un temps de pause abritée ou contempler le panorama exceptionnel depuis la terrasse.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_04-DE

Cette opération dépasse la simple et pourtant nécessaire « mise en tourisme » d'un patrimoine bâti exceptionnel ; elle propose une offre de visite innovante et un équipement ouvert toute l'année.
Cela contribuera au développement économique raisonné et durable du territoire, qui doit compter des équipements de qualité ouverts toute l'année.

Le Conservatoire du Littoral a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération à la commune (cf. délibération du 1er mars 2022) et s'est engagé à participer à son financement à hauteur de 100 000 €.
Le département du Finistère a attribué à la commune une aide de 80 000 € fléchée vers ce projet.
La région Bretagne a déjà octroyé au projet une enveloppe de 70 000 € au titre de son programme de soutien au patrimoine littoral…
Dans le cadre de son partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la commune a obtenu une aide de 100 000 € de la part de la Fondation AXA et est lauréate pour l'année 2023 de la dotation de la Mission Bern au titre du Loto du Patrimoine (210 000€).
L'Etat s'était engagé à soutenir le projet.
C'est à ce titre que la demande de DETR est donc formulée pour l'exercice 2026.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
		Fonds Etat, établissements publics et collectivités		
Travaux	973 000	DETR	200 000	18.5 %
Maîtrise d'œuvre	80 000	Conseil départemental (*engagement obtenu*)	80 000	7.4 %
Aléas	28 000	Conseil régional patrimoine littoral (*obtenus*)	70 000	6.5 %
		Conservatoire (*engagement obtenu*)	100 000	9.3 %
		Fonds commune et partenaires		
		Fondation du Patrimoine – Loto Bern (annoncé le 19.12.2023)	210 000	19.4 %
		Fondation du Patrimoine – Axa (obtenus)	100 000	9.3 %
		Commune	271 000	25 %
		Collecte Fondation	50 000	4.6%
Total	1 081 000	Total	1 081 000	100 %

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_04-DE

Il est proposé de mandater le Maire pour solliciter la DETR ou la DSIL à hauteur de 200 000 € pour l'exercice 2026 au soutien du projet de restauration et d'ouverture au public de la Redoute des Blancs-Sablons.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et ouï son exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale formulé comme suite à sa réunion du 9 décembre 2025, ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée à tous les élus le 10 décembre 2025,
Vu sa délibération du 1er mars 2022 et la convention de mandat proposée par le Conservatoire du Littoral,
Vu l'engagement du Conservatoire du Littoral à hauteur de 100 000 €,
Vu l'engagement du Conseil départemental du Finistère à hauteur de 80 000 €,
Vu l'engagement du Conseil régional de Bretagne à hauteur de 70 000 € au titre du patrimoine littoral et sa saisine au titre du dispositif Bien Vivre partout en Bretagne,
Vu l'engagement de la Mission Bern / Loto du Patrimoine à hauteur de 210 000 € et la dotation de 100 000 € de la Fondation AXA,
Vu la convention de maitrise d'œuvre conclue avec CALC et ses co-traitants,
Vu les échanges avec Monsieur le Préfet le 10 novembre 2025,
Considérant que le Maison de Site sera une nécessaire solution d'accueil et de médiation environnementale et patrimoniale à la hauteur des enjeux de régulation de la fréquentation et des sanitaires sur le site classé et très visité des Blancs-Sablons, menacé par des pollutions diffuses,
Considérant qu'il est utile de porter un projet de rénovation, de développement touristique, économique et culturel qui participera au rayonnement de la commune et du Pays d'Iroise et enrichira l'offre de services proposée aux résidents et aux visiteurs,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Mandate le Maire pour solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 au soutien du projet de la « Redoute des Blancs-Sablons » à hauteur de 200 000 €
Approuve le plan de financement présenté.

Fait au Conquet le 16 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

